

Arnaques à la tâche

écrit par Marine de la Clergerie | 11/06/2025

Résumé : depuis 2022, les “arnaques à la tâche” connaissent une recrudescence importante. Elles visent à soutirer de l’argent aux victimes par un mécanisme de manipulation associé à la réalisation de tâches simples.

En quoi consiste l’arnaque à la tâche ?

L’auteur de l’arnaque contacte sa victime par SMS ou via une messagerie instantanée (WhatsApp, Telegram, Facebook...). Il prétend que le profil du destinataire de son message a été retenu pour effectuer un emploi à distance en échange d’un salaire attractif pour effectuer des tâches simples (noter des produits, rédiger des avis...).

La victime accède alors à une interface en ligne sur laquelle elle reçoit une formation et découvre le système de cagnotte. Des tâches lui sont proposées en échange d’une rémunération immédiate afin de la mettre en confiance.

Au fur et à mesure, les gains deviennent plus importants et il est demandé à la victime d’avancer de l’argent. Les fonds sont alors bloqués. Il s’agit en réalité d’une forme particulière d’escroquerie.

Comment réagir si vous recevez ce type d’offre ?

- Ne pas répondre : le message est le plus souvent un message automatisé dans le but de trouver de nouvelles victimes ;
- Signaler le message : pour les messages par SMS, transmettre le message à la plateforme [33700](https://33700.gouv.fr/).

Que faire si vous êtes victime de ce type d’escroquerie ?

Ce type d’arnaque est le plus souvent constitutif d’une escroquerie réprimée par l’article 313-1 du Code pénal. Si vous en êtes victime :

- Coupez immédiatement tout contact avec le faux recruteur ;
- Conservez l’ensemble des preuves de vos échanges ;

- Déposez plainte (voir [Comment porter plainte ?](#) et [Le dépôt de plainte en ligne](#)) ;
- Contactez les dispositifs d'accompagnement aux victimes :
 - France Victimes au 116 006
 - Info Escroqueries au 0 805 805 817

Votre avocat peut vous assister dans cette démarche. Me de la Clergerie (contact@mdc-avocat.fr, [www.mdc-avocat](http://www.mdc-avocat.fr), Consultation, LinkedIn), Avocat au Barreau de Toulouse, spécialiste en Droit du numérique et des communications, avec la qualification spécifique Droit des données à caractère personnel peut vous assister pour vos dépôts de plainte.

Plus d'informations :

Démarchage téléphonique abusif, spam vocal ou par SMS : que faire ? : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33267>

Cybermalveillance.gouv.fr escroquerie aux offres d'emploi d'opérateur marketing sur Internet (arnaque à la tâche) : <https://www.cybermalveillance.gouv.fr/tous-nos-contenus/actualites/escroquerie-offres-emploi-operateur-marketing-internet>

Escroquerie dans le Code pénal : https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006418192#:~:text=L'escroquerie%20est%20le%20fait,fonds%2C%20des%20valeurs%20ou%20un

Auteur: Adrien LAUR, Élève-avocat